



## II. Le modèle américain

---

Le système américain de régulation des télécommunications est unique. Plusieurs agences du gouvernement fédéral, outre les organes de régulation des 50 états, jouent un rôle important pour déterminer la politique réglementaire. Les paragraphes suivants décrivent dans ses grandes lignes le système en vigueur aux Etats-Unis.

### LA COMMISSION FEDERALE DES COMMUNICATIONS

Le modèle américain de régulation des télécommunications repose sur les pouvoirs conférés par la Constitution au gouvernement fédéral et aux gouvernements des divers états. Visant à réglementer le commerce étranger et inter-états de la communication téléphonique et radiophonique, le Congrès des Etats-Unis a voté la loi sur les communications de 1934 et a créé la Commission fédérale des communications (FCC).

En tant qu'entité réglementaire indépendante responsable de la régulation inter-états et inter-pays, la FCC dispose de pouvoirs réglementaires exclusifs sur des questions concernant l'utilisation du spectre de fréquences radiophoniques. On estime que le spectre est intrinsèquement inter-états car les transmissions radioélectriques ne sont pas limitées par des frontières entre les états et c'est ce caractère inter-état qui explique la compétence exclusive dont dispose la FCC, en tant qu'organisme fédéral, pour réglementer le spectre commercial non gouvernemental. Par contre, la communication radiophonique est considérée à la fois comme intra-état et inter-états. Par conséquent, la régulation concernant les communications radiophoniques est partagée entre la FCC, au niveau fédéral et les organes de régulation au niveau des divers états.

Conformément à la loi sur les communications, les responsabilités réglementaires de la FCC doivent être exercées de manière à promouvoir l'intérêt public. Vu cette vaste mission, et aux fins de promouvoir l'intérêt général dans le cadre des télécommunications, la FCC a le pouvoir d'adopter des règles et des régulations, d'arbitrer des litiges, d'accorder et de retirer des licences et d'imposer des amendes et des sanctions en cas de violation de la loi.

La FCC dispose de l'autorité nécessaire pour intervenir sur les questions de télécommunications mais un équilibre subtil domine ses pouvoirs. En effet, le Président des Etats-Unis nomme les cinq commissaires de la FCC pour des mandats quinquennaux échelonnés et ces nominations doivent être confirmées par le Sénat. Le nombre de



commissaires pouvant appartenir à un même parti politique ne peut dépasser le chiffre de trois.

Le Président nomme l'un des commissaires au poste de Président de la Commission et ce dernier en préside toutes les réunions. C'est lui qui coordonne et organise le travail de la Commission et qui représente cet organisme lors des débats législatifs et dans les relations avec les autres démembrements du gouvernement.

Les Commissaires tiennent des réunions publiques régulières pour décider des politiques et des régulations. Entre les réunions, ils peuvent également voter par « circulation », méthode par le biais de laquelle un document est présenté simultanément à chaque commissaire aux fins d'action officielle.

La Commission s'intéresse à l'utilisation des nouvelles technologies pour mieux servir ses clients, le public américain et les industries qui sont de son ressort.

D'amples informations sont disponibles sur la Commission sur le site web de la FCC à l'adresse suivante : [www.fcc.gov](http://www.fcc.gov). Elle utilise également un système de demandes par télécopieur pour permettre un accès rapide aux formulaires, aux communiqués de presse et à d'autres informations (202/418-4830).

Les activités de la FCC sont également supervisées par le Congrès. Celui-ci décide de l'importance du budget annuel de l'agence et peut limiter l'utilisation des fonds accordés à la FCC à des fins particulières. Les tribunaux fédéraux, relevant du pouvoir judiciaire, sont compétents en cas d'appel d'une décision de la FCC. Ils sont également compétents pour examiner et annuler des décisions du Congrès qui ne sont pas conformes à la Constitution des Etats-Unis.

## **LE DEPARTEMENT AMERICAIN DU COMMERCE**

Le département américain du commerce joue une fonction importante en matière de régulation des télécommunications. Intervenant essentiellement par le biais de l'Administration nationale des télécommunications et de l'information (NTIA), le Département du Commerce est le conseiller spécial du Président pour les questions et politiques de télécommunications. La NTIA est chargée d'examiner les différentes politiques pour le compte de l'exécutif et de communiquer les décisions sur la politique proposée au Congrès. La NTIA gère et administre également la partie du spectre de fréquences radiophoniques réservée à l'utilisation exclusive du Gouvernement des Etats-Unis.



## **LE DEPARTEMENT D'ETAT AMERICAIN**

Le Département d'état est le premier représentant de l'exécutif pour les affaires étrangères. Intervenant par le biais du Bureau économique de l'Office de la politique internationale des communications et de l'information, le Département d'état représente les Etats-Unis lors des forums internationaux sur les télécommunications comme les négociations bilatérales et multilatérales et auprès des organisations internationales. Par l'intermédiaire de l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID), les Etats-Unis fournissent une assistance au développement économique international dont une assistance pour les projets et réformes dans le secteur des télécommunications.

## **LE BUREAU DU REPRESENTANT AU COMMERCE DES ETATS-UNIS**

Le Bureau du représentant au commerce des Etats-Unis (USRT) représente les Etats-Unis lors des négociations commerciales, coordonne la politique des échanges et administre les accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux. A l'heure où les services et les équipements de télécommunications prennent une part croissante dans le commerce des Etats-Unis avec l'étranger, l'USRT est appelé à jouer un rôle de plus en plus important dans les décisions et litiges concernant les télécommunications internationales.

## **LES ORGANES DE RÉGULATION DES ETATS**

Les gouvernements des états jouent un rôle important au niveau de la régulation des télécommunications aux Etats-Unis, surtout en ce qui concerne le service téléphonique de base. Chacun des 50 états ainsi que le District de Columbia, Porto Rico, Guam et les Iles vierges disposent d'un organe de régulation dont la compétence et la responsabilité portent sur les communications à l'intérieur de leur territoire. Outre les télécommunications, ces Commissions de services publics, tels qu'elles sont souvent dénommées, exercent généralement un contrôle réglementaire sur divers services réglementés, notamment l'électricité, l'eau et parfois les transports. Un marché en pleine évolution et un nouveau contexte de dérégulation et de libéralisation sont en train de changer la fonction et la nature des organes de régulation des états. Au vu de la concurrence, les commissions de services publics des états changent d'orientation : elles passent de la régulation des monopoles à la promotion de l'efficacité et de l'élargissement des services.